PROCES VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal d'ABZAC
du 22 juillet 2025 à 18 h 00

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la Commune d'Abzac, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son Maire, Grégory BORDAT.

Présents : M BORDAT / Mme PARIOLLEAU / M DELMOTTE / Mme DORET / Mme DUVAL / M. d'ANGLADE / Mme BUSSY / Mme BOUCARD / Mme EYQUEM / M. MÜNZER / M. PEREZ / M. GONET / M. RABANIER / Mr LAFON / M. MENERET (arrivé à 18 h20)
Excusés : Mme GODARD / M. COFFRE / M. MARTYNYUK / Mme MELOT
Pouvoirs : Mr COFFRE à Mme DORET
Mr MARTYNYUK à Mr DELMOTTE
Secrétaire de séance : Mme Josiane DORET

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Pouvoirs : 2
Quorum : 10

Le quorum étant atteint,

En début de séance, le procès verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

Numéro de délibération	Objet
	Liste des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de sa délégation depuis le 11 juin 2025
01/22-07-25	Décision modificative n° 2 – budget communal
02/22-07-25	Approbation des travaux de mise en sécurité de la flèche du clocher de l'Eglise Saint Pierre d'Abzac
03/22-07-25	Lancement des études avant-projet dans le cadre de la restauration de l'Eglise Saint Pierre d'Abzac
04/22-07-25	Subventions aux associations
05/22-07-25	Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom),

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE 11 JUIN 2025

N° DÉCISION	OBJET	MONTANT
09-2025	Validation de l'avenant n°1 en plus-value au marché de construction de la salle multisports - Eurl Isolacier - Lot 2 Façade	12 028,80 euros HT
10-2025	Validation des devis de la Société SERI pour la fabrication et la pose des panneaux de signalisation des voies et pour la fabrication des panneaux de numérotation des bâtiments	panneaux signalisations voies : 14 271,30 euros HT panneaux numérotation bâtiments :3 655,60 euros HT

Minute de silence

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire rend hommage à Madame Erica Perez, ancienne conseillère municipale, épouse de Monsieur Jean-Michel Perez, décédée le 13 juillet dernier.

Il demande que soit respectée une minute de silence en sa mémoire.

Délibération n° 01/22-07-2025
Décision modificative n°2– budget communal

Monsieur Delmotte présente la décision modificative n° 2 du budget de la commune qui ne porte que sur la section d'investissement.

Le montant total de la section d'investissement est majoré de 23 650 euros en recettes et en dépenses. Cette majoration porte sur des écritures d'ordre n'ayant aucune incidence sur le résultat final de l'exercice budgétaire. Cette inscription permettra de payer une avance à la Société titulaire du lot 2 du marché de construction de la salle multisports.

Les autres mouvements sont des virements de crédits entre opérations : il s'agit de diminuer le compte 203 de 50 000 euros en opération non affectée, et de 30 000 euros le compte 2158 sur l'opération « voies et réseaux ».

Ce montant de 80 000 euros sera réparti sur deux programmes :

- 55 000 euros sur l'opération de « restauration de l'Eglise », permettant la mise en sécurité du clocher. En effet, Monsieur Delmotte expose que la flèche du clocher présente un risque important d'effondrement. Des travaux doivent être réalisés en urgence. Monsieur d'Anglade précise que ces dégradations ont été découvertes par hasard lors de la réparation de l'horloge du clocher. Des agents de la DRAC se sont déplacés et ont confirmé la nécessité de procéder sans attendre à des travaux de consolidation. La Drac participera à cette dépense sur son budget de fonctionnement à hauteur de 10 000 euros.
- 25 000 euros sur l'opération « matériels divers » pour l'achat des panneaux de signalisation suite à la validation du dossier de dénomination des voies communales.

La décision modificative correspondante est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
D 203 : Frais d'études	- 50 000,00	
D 2158-20031 : Voies et réseaux	- 30 000,00	
D 2131-20172 : Restauration de l'Eglise	+ 55 000,00	
D 2188-9802 : Matériels divers	+ 25 000,00	
D 2131 / 041 : Construction	+ 23 650,00	
R 238 / 041 : Avances sur commandes		+ 23 650,00
Total Section d'investissement	**23 650,00**	**23 650,00**
Total Général	**23 650,00**	**23 650,00**

Après en avoir délibéré, la décision modificative n°2 du budget de la commune est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Délibération n° 02/22-07-2025
Approbation des travaux de mise en sécurité de la flèche du clocher de l'Eglise Saint Pierre d'Abzac

Monsieur Le Maire expose que l'état du clocher de l'Eglise Saint Pierre justifie la réalisation de travaux de consolidation urgents. Ils consisteront à traiter la surface du clocher, retirer ou stabiliser certains objets, déposer la statue située à l'angle sud-est, procéder au frettage de la flèche et des lucarnes tout en protégeant la maçonnerie.

Le coût de l'opération comprenant également la location du matériel adapté est estimé à 50 001 euros HT répartis entre l'entreprise Cazenave pour la réalisation des travaux de consolidation pour un montant de 31 605,00 euros HT et la Société Autaa pour la location d'une grue et d'une nacelle avec opérateur pour un montant de 18 396,00 euros HT.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès de la DRAC pour la réalisation de ces travaux. Cette demande a fait l'objet d'un accord de principe à hauteur de 10 000 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres de l'assemblée :

- Approuvent les travaux de mise en sécurité de la flèche du clocher de l'Eglise Saint Pierre,

- Valident la demande d'aide financière à hauteur de 20 % du montant HT des travaux d'urgence à entreprendre pour la mise en sécurité de la flèche du clocher de l'Eglise Saint Pierre d'Abzac

- Autorisent Monsieur Le Maire à signer les devis précités avec l'entreprise Cazenave et la Sarl Autaa pour un montant total de 50 001 euros HT ainsi que d'éventuels avenants afférents à cette opération, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Monsieur Le Maire ajoute que la CALI ne participera pas au financement de ces travaux dans le cadre du fond de concours, car l'Eglise d'Abzac n'est pas classée aux monuments historiques, mais seulement inscrite.

Monsieur d'Anglade précise que les travaux précédemment décrits ne seront qu'un pansement. Il conviendra de procéder à la réfection totale du clocher dans les deux prochaines années.

A la demande de Madame Pariolleau, Monsieur d'Anglade indique que l'Eglise restera ouverte au public.

Monsieur Le Maire termine en précisant que les travaux seront réalisés début septembre.

Délibération n° 03/22-07-2025
Lancement des études avant-projet dans le cadre de la restauration de l'Eglise Saint Pierre

Monsieur Le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec Monsieur Jean-Pierre ERRATH, dans le cadre d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire Jean-Pierre ERRATH/Christophe LIAIGRE, dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic – état des lieux de l'Eglise Saint Pierre d'Abzac.

Il ressort de ce diagnostic la nécessité de poursuivre cette opération et de procéder, dans un premier temps à des études d'avant-projet pour la restauration, du clocher et de la flèche, et du contrefort nord de l'édifice.

Monsieur Le Maire présente le projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre établi par Monsieur Jean-Pierre ERRATH, Architecte du Patrimoine, portant sur l'affermissement de la tranche conditionnelle de cette opération dans le cadre d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire Jean-Pierre ERRATH/Christophe LIAIGRE, pour les missions AVP, PC, PRO-EXE et ACT selon une rémunération de 5,45 % sur la base du montant estimatif de travaux s'élevant à 500 000 euros HT.

Monsieur Le Maire ajoute que ce dossier a fait l'objet d'une demande de financement auprès de la DRAC pour les études d'avant-projet. Un arrêté attributif d'un montant de 6 300 euros a été notifié à la Commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de poursuivre les études avant-projet du dossier de restauration de l'Eglise Saint Pierre d'Abzac, et d'affermir la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'oeuvre précité, dans les conditions détaillées ci-dessus.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

A 18 h 20, Monsieur Cédric Méneret rejoint l'assemblée.

Délibération n° 04/22-07-2025
Subventions aux associations

Madame Pariolleau rappelle la Commission Jeunesse – Associations - Ecole réunie le 9 juillet dernier au cours de laquelle les membres ont décidé d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
ACCA ABZAC	500.00
Le Réveil d'Abzac	600.00
Association des Parents d'élèves	1000.00
Association des Parents d'élèves Subvention exceptionnelle	650.00
Balymani Song	1000.00
Expression	600.00
F.N.A.C.A.	150.00
G.R.A.H.C.	50.00
Comité des Fêtes	1500.00
Comité des Fêtes Subvention exceptionnelle	500.00
Gymnastique Volontaire	900.00
Les Choucas	150.00
Les Pouss-Cailloux	200.00
Les Pêcheurs Abzacais	700.00
Raquette Club Confluence 33	3000.00
Raquette Club Confluence 33 Subvention exceptionnelle	800.00
Sourire d'automne	600.00
Coopérative scolaire	600.00
Club Cycliste Saint Denis de Pile	300.00
TOTAL	**13 800.00**

Madame Pariolleau expose qu'à l'exception de quatre associations, l'APE, Les Pousses Cailloux, le Tennis et le Comité des Fêtes, les subventions 2024 sont maintenues.

- APE : + 150 euros : l'association des parents d'élèves participe au financement des sorties scolaires,
- Les Pousses Cailloux : + 50 euros : l'association va organiser en septembre une marche en faveur de la mucoviscidose,
- Raquette Club Confluence 33 : - 200 euros : l'association renouvelle l'opération « découverte tennis » en faveur des élèves des classes élémentaires, et maintient le tennis handicap,
- Le Comité des Fêtes : Madame Pariolleau indique que Madame Boucard n'a pas participé au débat ni au vote de cette subvention lors de la commission du 9 juillet :
    - + 500 euros : le comité des fêtes a fait l'acquisition de matériel qui pourra être prêté à d'autres associations. L'association organise cette année 12 manifestations, a participé à la journée « courir pour la vie » organisé par le Running Club d'Abzac en reversant la totalité de la recette journalière (repas, boissons, etc…).
- Le Club Cycliste de Saint Denis de Pile : nouvelle subvention de 300 euros permettant l'organisation de la course « Le prix Ganet ».

La proposition de la Commission est approuvée à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions par les membres du Conseil Municipal (Mrs Münzer, Lafon et Mme Boucard, ne prenant pas part au vote, ni au débat).

Délibération n° 5/22-07-2025
Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom).

Monsieur Le Maire expose la demande du SDEEG pour la mise à jour de la redevance d'occupation du domaine public pour le réseau et les installations télécom.

Il propose d'appliquer les tarifs maxima, à compter de l'année 2025, à savoir :

Domaine public routier :
- **48,65 €** par kilomètre et par artère en souterrain ;
- **64,87 €** par kilomètre et par artère en aérien ;
- **32,44 €** par m^2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Domaine public non routier :
- **1 621,82 €** par kilomètre et par artère en souterrain ;
- **1 621,82 €** par kilomètre et par artère en aérien ;
- **1 054,18 €** par m^2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ADRESSAGE

Monsieur Le Maire indique que le nouvel adressage sera intégré dans la base nationale environ à la mi-septembre.

Des permanences seront tenues afin de remettre à la population les certificats d'adressage et les panneaux de numérotation
Un double adressage sera maintenu par les services postaux pendant 6 mois.

Monsieur Rabanier propose l'acquisition de panneaux directionnels indiquant les villages.

La séance est levée à 18 H 30

Adopté à l'unanimité
Certifié exact le 23 septembre 2025
La secrétaire de séance
Josiane DORET

Le Maire,
Grégory BORDAT